

LA CONFIANCE SE CONSTRUIT

POURQUOI ADHÉRER ?

Certifier et promouvoir son savoir-faire

La certification Cloud Confidence, basée sur le cadre légal européen, garantit la transparence des offres cloud et rassure les utilisateurs sur la localisation des données, le non-transfert à des tiers sans consentement ou encore la politique de sous-traitance.

Maîtriser le risque business et juridique

Cloud Confidence fournit un cadre de référence permettant aux sociétés utilisatrices de connaître la législation encadrant l'usage de solutions Cloud et la protection des données.

Accéder à un espace d'échanges

Un lieu de rencontre, de partage et de réflexion regroupant prestataires, clients et écosystème souhaitant s'investir sur les questions de protection des données.



Un nouvel espace de confiance numérique

Cloud Confidence est une association dont la mission est de promouvoir la confiance dans le monde encore opaque du cloud computing. En fédérant au sein d'une même association les utilisateurs, les prestataires et l'écosystème du cloud et en proposant un cadre de transparence basé sur la protection, la confidentialité et la sécurité des données, Cloud Confidence ambitionne de construire cet espace de confiance.

L'association repose sur une organisation collégiale représentant l'ensemble des acteurs de l'industrie. Chaque collègue amenant ses propres problématiques, sa propre expertise et sa propre vision, Cloud Confidence se veut le lieu d'échanges et de rencontres privilégié pour mieux comprendre la demande et faire progresser l'offre.



153 milliards d'euros. Le marché mondial du cloud public estimé en 2020. En 2013, il s'élevait à 47 milliards. Forrester, avril 2014

54 Pourcentage de croissance du cloud privé hébergé par un prestataire en France en 2014. IDC, Fév. 2014

45 Pourcentage d'éditeurs pour qui le SaaS est la priorité d'investissement à moyen terme. Syntec - EY, oct. 2014

48 Pourcentage d'entreprises françaises qui disent craindre pour leur sécurité dans le cloud. PAC, juin 2014

FÉDÉRER LES ACTEURS DU CLOUD



COLLÈGE PRESTATAIRES
Des fournisseurs de services cloud garants de la protection des données de leurs clients.

Stanislas de Rémur, PDG d'Oodrive : « Il s'agit d'une démarche de transparence vis-à-vis de nos clients et utilisateurs. Cette certification permet de garantir que nos solutions sont conformes à la réglementation européenne en matière de protection des données. »



COLLÈGE UTILISATEURS
Des organisations publiques ou privées, de toute taille et de toute nationalité, cherchant un cadre de transparence pour choisir leurs offres cloud.

Jean-Marc Lehoux, DSI Académie de Caen : « Il nous faut former nos décideurs sur les enjeux stratégiques des offres Cloud et disposer d'un référentiel indépendant et d'une certification pour assurer la confiance et le respect de nos contraintes dans ces offres. »



COLLÈGE ÉCOSYSTÈME
Des experts souhaitant s'investir sur les questions de protection des données et sensibiliser les acteurs de l'industrie.

Olivier Iteanu, avocat : « Les législations et réglementations nationales et communautaires ne peuvent pas tout. C'est aux acteurs eux-mêmes de s'organiser et d'organiser le marché européen. C'est tout l'objet de l'initiative Cloud Confidence. »

“ La protection des données : un risque pour les clients, un avantage concurrentiel majeur pour les offreurs Cloud ”

RÉTABLIR LA TRANSPARENCE ET LA MAÎTRISE

Alors que les services en mode cloud se généralisent, les entreprises ont parfois du mal à y voir clair dans la multitude d'offres qui se présente à elles. Bien qu'elles soient nombreuses à envisager une migration vers des offres dans le nuage, la médiatisation de cas de surveillance massive opérée par des États, de cybercriminalité ou encore d'espionnage industriel ont généré un climat d'incertitude chez les utilisateurs. Face aux enjeux juridiques et commerciaux liés à la protection des données, la confiance est pourtant un élément primordial dans le développement des technologies cloud. L'initiative Cloud Confidence vise à établir une relation transparente entre prestataire et client. À la base de sa démarche, une certification fondée sur les réglementations française et européenne et dont le référentiel est mis en œuvre par différents organismes de certification agréés, dont LSTI en France. Une garantie indispensable de maîtrise dans le nuage informatique.

